

RÈGLEMENT DE LA VALIDATION DE LA CERTIFICATION « LA PRISE DE PAROLE PAR LA VOIX ET LE SOUFFLE » DONT MODALITÉS DU PROCESSUS DE CONTRÔLE DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION

Les présents processus de réglementation et d'amélioration ont pour objet de garantir le bon déroulé de la validation de la certification « Prise de parole par la voix et le souffle ». Ils décrivent les engagements pris par *La Voix et le Souffle* et sa responsabilité pour la bonne mise en œuvre des modalités d'évaluation jusqu'à la certification finale. Une grille de critères destinés à l'audit des processus d'évaluation complémentaire permet d'amener des actions correctives sur la certification.

La Voix et le Souffle est un organisme de formation enregistré depuis le 20 décembre 2010 sous le numéro 11 75 46 243 75 auprès de la DIRECCTE qui délivre des certifications dans le domaine de la musique et de l'art oratoire. Ces formations s'adressent à un public qui souhaite optimiser sa voix chantée ou parlée et sa communication professionnelle. Nous disposons d'un réseau d'expert dans le domaine de la musique et du spectacle vivant qui nous permet de bâtir et de faire évaluer les composantes de la certification.

SÉQUENCES OPÉRATOIRES AVANT LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES ÉPREUVES :

Un/une responsable de l'organisation des épreuves a en charge l'organisation globale des épreuves. Il/elle est désigné(e) lors d'une assemblée ordinaire qui a lieu au moins un mois avant le déroulé des épreuves. Il/elle doit veiller au bon déroulé de celles-ci : convoquer et informer le jury et les candidats, surveiller les épreuves et assurer le suivi de la délivrance des certificats.

LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

La délivrance de la certification « Prise de parole par la voix et le souffle » est encadrée par le règlement de la validation de la certification fréquemment mise à jour. Ce document décrit Le déroulement des évaluations avec les règles y afférents.

LES VOIES D'ACCÈS :

En formation continue.

PRÉ-REQUIS :

Sans.

CONDITIONS D'ÂGE :

La certification « Prise de parole par la voix et le souffle » peut être passé à tout âge sans limite.

COMPOSANTES POUR LA VALIDER :

Le jury appréciera le niveau du candidat en établissant un bilan de compétences suivantes :

- Savoir identifier le lien entre l'expression orale et la respiration : poser la voix sur le souffle pour installer un climat propice à l'écoute.
- Avoir une voix impactante.
- Faire des pauses en variant le rythme de son phrasé pour rendre son discours plus vivant.
- Savoir se présenter de manière synthétique pour ne pas perdre l'attention de son auditoire.
- Capturer l'intérêt du public. Présenter son projet avec aisance pour faciliter la réception du message.
- Mobiliser le corps, la gestuelle, les expressions du visage, le regard, la respiration pour appuyer son discours.
- Dépasser les difficultés personnelles éprouvées dans la communication pour être plus performant et rester positif dans sa prise de parole en public.
- S'adapter à diverses situations de communication et d'interaction en dégageant l'intellect des émotions afin de communiquer de manière optimale en mobilisant toutes ses compétences pour interagir efficacement avec les autres.

Le jury évalue en outre l'autonomie du/de la candidat.e.

Pour valider la certification, le/la candidat.e doit obtenir au moins 10 points sur 20 sur la note globale qui correspond à l'ensemble des compétences validées. Le jury valide ou invalide chaque compétence . Un échange entre le jury et le/la candidat.e peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Chaque bloc de compétence peut être obtenu individuellement et l'acquisition de ce bloc sera illimitée dans le temps.

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONVOCATION DU/DE LA CANDIDAT.E

Les candidat.e.s sont informés sur les modalités d'évaluation et de validation de la certification lors de leur inscription et prennent connaissance du règlement des épreuves.

En outre, il est demandé :

- Tenue correcte exigée
- Les consignes et les horaires doivent être respectés sous peine d'exclusion. En ce cas, le/la candidat.e pourra être exclu.e et invité.e à repasser son évaluation lors d'une prochaine session.
- En cas d'absence justifiée, le (la) candidat.e pourra être évalué.e. lors d'une prochaine session. Si l'absence n'est pas justifiée, il devra suivre une nouvelle formation continue de 10 heures pour pouvoir repasser son évaluation.
- La présentation d'une pièce d'identité est exigée.
- En cas d'usurpation d'identité le candidat sera exclu et ne pourra pas se représenter.

CONVOCATION :

Les candidat.e.s prennent connaissance de la date des épreuves lors de leur inscription à la certification et reçoivent un email de convocation au moins un mois avant le passage devant le jury où sont indiquée le lieu, la date et l'heure du jury.

Par précaution, les candidats sont invités à arriver largement en avance le jour de l'épreuve. En cas de retard, ils/elles ne seront pas admis.e.s devant le jury.

Les candidat.e.s doivent se munir de leur pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Elle doit être en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

LA PROCÉDURE D'HABILITATION DU JURY :

Le jury professionnel est sélectionné par le bureau de l'association lors d'une assemblée ordinaire au moins un mois avant le déroulé des épreuves.

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONVOCATION DU JURY :

Le jury professionnel et de délivrance de la certification est convoqué au moins un mois avant les épreuves avec transmission de la réglementation de la certification, des consignes et de la grille des critères d'évaluations avec son système de notation.

ORGANISATION DU JURY DE LA DÉLIVRANCE DE LA CERTIFICATION AVEC ÉLABORATION D'UN PV DE JURY :

Le jury se compose de trois personnes dont une personne représentant le corps salarial, une personne représentant le corps patronal, et une personne représentant l'association.

- Le jury est responsable de la remise de la certification dans le respect de l'égalité des traitements des candidat.e.s quelque-soit la voie d'accès et le jury d'évaluation.
- Le jury appréciera les résultats à partir de la grille des critères d'évaluation notés et des consignes données au jury.
- Un PV de jury est établi le jour même à la fin de chaque session d'évaluation dans lequel sont inscrits le nom des candidat.e.s inscrits.
- Une feuille d'émergence ou figure tous les membres du jury est jointe au pv
- Les différents certificats de compétences (Parchemin) sont réalisés après l'obtention des résultats dans les 2 mois qui suivent la présentation devant le jury.
- Les résultats sont communiqués aux candidats par email un mois après l'examen
- Les dates des épreuves de rattrapage sont communiquées en lien avec le règlement des épreuves et ont lieu lors d'une session de rattrapage.

SÉQUENCES PENDANT LA RÉALISATION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

ORGANISATION LOGISTIQUE :

Une salle équipée est réservée. Le/ La responsable vérifie le bon fonctionnement des équipements et l'organisation des jurys et du passage des candidats.

L'installation de la salle, du matériel est faite une heure avant l'arrivée des participants.

Le déroulement de l'examen/épreuve d'évaluation/certification

- Le déroulé des épreuves est planifié en fonction du nombre de participants
- Le jury professionnel d'évaluation est accueilli une demi-heure avant le passage du premier candidat.e.
- Les évaluations de mises en situation réelles sont décrites sur un document avec les notes correspondantes qui sont remis aux membres du jury et aux candidats.e.s.
- Un temps suffisant est prévu pour que le jury puisse compléter sa fiche de critères liées au référentiel de certification pour chaque candidat.e.
- L'ordre et le temps de passage sont décrits avec la liste des candidat.e.s aux membres du jury. Le/ La

responsable des épreuves vérifie les ordres de passage et le temps imparti pour chaque candidat.

- Un temps de délibération est prévu afin de déterminer les candidat.e.s admi.e.s et non admis ou en rattrapage.
- Toute fraude est sanctionnée en accord avec le règlement des épreuves.

SÉQUENCES APRÈS LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

- Les certificats de compétences (Parchemin) sont expédiés par voie postale pour les candidats qui ne peuvent se déplacer.
- Les modalités de traitement des dysfonctionnements et de régulation des processus d'évaluation menant à la certification sont exposées dans le présent règlement.
- Mise en place par notre organisme d'une procédure de suivi statistiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Exercice de lecture
- Préparez une courte conférence à partir d'un sujet professionnel, structurez le durant le temps de préparation pour venir le partager sans vos notes avec l'auditoire, puis proposez un temps d'échange avec le public.
- Petite épreuve de connaissance écrite .

DÉLIVRANCE DE LA CERTIFICATION :

La délivrance de la certification se fait par un jury qui sera responsable de la remise de la certification.

La délivrance de la certification se fera de façon indépendante de la mise en œuvre des évaluations dans un souci de neutralité.

Trois personnes seront désignées pour représenter le jury de certification :

Un représentant du corps salarial, un représentant du corps patronal, un représentant de l'association.

Un PV de jury sera délivré à chaque jury de délivrance de la certification.

ÉCHEC :

En cas d'échec le/la candidat.e sera invité.e à approfondir ses compétences pour se représenter lors d'une prochaine session de validation. En cas d'échec, le candidat devra s'inscrire à 21 heures de formation pour pouvoir repasser l'épreuve.

DÉLAI ENTRE DEUX PASSAGES :

Les délais pour repasser pour se représenter après un échec dépendent des dates d'organisation de jury et des places disponibles.

RECOURS :

Il est possible de contester un résultat auprès de la direction de l'organisme *La voix et le souffle* en adressant un recours gracieux auprès de la direction dans les 2 mois, qui examinera au cas par cas les demandes.

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le secteur est transverse et concerne tous les secteurs publics et privés et tous les domaines d'activités

industrie et services.

LIEU(X) DE CERTIFICATION :

La voix et le souffle 54 bis rue de l'Ermitage 75020 Paris.

LIEU(X) DE PRÉPARATION À LA CERTIFICATION DÉCLARÉE PAR L'ORGANISME CERTIFICATEUR :

La voix et le souffle 54 bis rue de l'Ermitage 75020 Paris.

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION REMISE AU JURY :

Activités	Compétences associées aux activités et tâches	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Activité 1	Placement et construction de la voix			
Placement et construction de la voix	<p>C1 : identifier le lien entre l'expression vocale et la respiration en posant la voix sur le souffle pour installer un climat propice à l'écoute.</p> <p>C2 : construire l'instrument-voix en développant sa résonance à l'intérieur du corps et son timbre pour permettre l'affirmation de soi et de son message.</p>	<p>Ce1 : identifier le lien entre l'expression vocale et la respiration et poser la voix sur le souffle pour installer un climat propice à l'écoute.</p> <p>Ce2 : renforcer l'expression orale en musclant les cordes vocales et en utilisant les résonateurs de la voix pour permettre un message compréhensible.</p>	<p>Me 1 : évaluation sur Ce1, Ce2, Ce3, Ce4</p> <p>Mode : évaluation individuelle sans temps de préparation, lecture d'un texte.</p> <p>Durée : 10 mn</p> <p>Modalités d'évaluation : le, la candidat (e), lit un texte sans ponctuation et place les respirations.</p> <p>Me 2 : évaluation sur Ce2 et Ce3 et Ce4</p> <p>Mode : évaluation</p>	<p>Me 1 - Me 2 Le, la candidat (e) montre ses compétences et ses capacités :</p> <p>Cr1 : à utiliser les résonateurs de sa voix.</p> <p>Cr2 : à repérer les différents registres de sa voix.</p> <p>Cr3 : à articuler en s'appuyant sur les consonnes.</p>

	<p>C3 : renforcer l'expression orale en musclant les cordes vocales et en utilisant les résonateurs de la voix pour permettre un message compréhensible.</p> <p>C4 : développer l'articulation pour avoir une voix impactante.</p> <p>C5 : faire des pauses en variant le rythme de son phrasé pour rendre son discours plus vivant</p>	<p>Ce3 : développer l'articulation pour avoir une voix impactante.</p> <p>Ce4 : faire des pauses en variant le rythme de son phrasé pour rendre son discours plus vivant.</p>	<p>individuelle sans temps de préparation, lecture d'un texte à caractère professionnel.</p> <p>Durée : 10 mn</p> <p>Modalités d'évaluation : le, la candidat (e) lit un texte en ayant pour objectif de retenir l'attention de l'auditoire.</p> <p>Me3 : évaluation sur Ce1, Ce2 Ce3 et Ce4</p> <p>Mode : évaluation individuelle écrite composée de questions ouvertes de connaissances sur l'appareil vocal et l'instrument-voix.</p> <p>Durée : 1h30</p> <p>Modalités d'évaluation : Le candidat témoigne d'une bonne compréhension de la voix et de son fonctionnement.</p>	<p>Cr4 : à faire des pauses et à varier le rythme de son phrasé.</p> <p>Cr5 : à restituer par écrit de manière synthétique les connaissances acquises sur le fonctionnement de son instrument-voix indispensables à la compréhension de celui-ci.</p>
Activité 2	Présentation du discours : L'éloquence			
Présentation du discours : L'éloquence	<p>C1 : préparer son intervention pour avoir un discours clair.</p> <p>C2 : se présenter de manière synthétique pour ne pas perdre l'attention de son auditoire.</p>	<p>Ce1 : préparer son intervention pour avoir un discours clair.</p> <p>Ce2 : se présenter de manière synthétique pour ne pas perdre l'attention de son auditoire.</p>	<p>Me1 : évaluation sur Ce1, Ce2, Ce3, Ce 4</p> <p>Mode : Présentation avec prise de parole en public, en groupe (constitué des autres candidats).</p> <p>Durée : temps de préparation (15 mn), présentation (10 mn)</p> <p>Modalités</p>	<p>Le, la candidat (e) montre ses compétences et ses capacités :</p> <p>Me 1 - Me 2</p> <p>Cr1 : à produire un discours intelligible, claire et bien audible durant lequel il utilise les techniques</p>

	<p>C3 : utiliser les techniques oratoires et l'éloquence (utilisation pertinente des mots, des tons et des rythmes dans l'action) pour capter l'intérêt du public.</p> <p>C4 : présenter son projet avec aisance pour faciliter la réception du message.</p>	<p>Ce3 : utiliser les techniques oratoires et l'éloquence (maîtrise pertinente des mots, des tons et des rythmes dans l'action) pour capter l'intérêt du public.</p> <p>Ce4 : présenter son projet avec aisance pour faciliter la réception du message.</p>	<p>d'évaluation : : Le candidat anime à l'oral une courte conférence sur un sujet de son choix en ayant pour objectif de captiver l'auditoire.</p> <p>Me 2 : évaluation sur Ce1, Ce2, Ce3, Ce 4</p> <p>Mode : évaluation en groupe (constitué des autres candidats). Jeu de rôle : Le, la candidat(e) conduit une réunion durant laquelle il présente un projet qu'il soumet aux participants qu'il fait interagir.</p> <p>Durée : Temps de préparation (20 mn), présentation (15 mn)</p> <p>Modalités</p> <p>d'évaluation : le, la candidat(e) conduit une réunion durant laquelle il sera questionné et contredit en ayant pour objectif de faire participer le public sans perdre de vu son objectif.</p>	<p>oratoires et l'éloquence.</p> <p>Cr2 : à s'exprimer avec facilité et naturel.</p> <p>Cr3 : à s'affirmer et à mener la discussion.</p> <p>Cr4 : à gérer ses émotions, même devant l'opposition ou dans des conditions de stress.</p> <p>Cr 5 : à faire preuve de capacité d'écoute.</p>
Activité 3	Communication par la prise de parole en public			

	<p>C1 : mobiliser le corps, la gestuelle, les expressions du visage, le regard, la respiration abdominale pour appuyer son discours.</p> <p>C2 : dépasser les difficultés personnelles (Trac, rougissement, voix inappropriée, blocage...) éprouvées dans la communication pour être plus performant et rester positif dans sa prise de parole en public.</p> <p>C3 : s'adapter à diverses situations de communication et d'interaction en dégageant l'intellect des émotions afin de communiquer de manière optimale en mobilisant toutes ses compétences pour interagir efficacement avec les autres</p>	<p>Ce1 : mobiliser le corps, la gestuelle, les expressions du visage, le regard, la respiration abdominale pour appuyer son discours.</p> <p>Ce 2 : dépasser les difficultés personnelles (Trac, rougissement, voix inappropriée, blocage...) éprouvées dans la communication pour être plus performant et rester positif dans sa prise de parole en public.</p> <p>Ce3 : s'adapter à diverses situations de communication et d'interaction en dégageant l'intellect des émotions afin de communiquer de manière optimale en mobilisant toutes ses compétences pour interagir efficacement avec les autres.</p>	<p>Me1 : évaluations sur Ce1, Ce2 Mode : présentation d'un projet professionnel à l'oral Durée : temps de préparation (1 heure) temps de présentation (15 mn). Modalités d'évaluation : le candidat présente à l'oral un projet professionnel en captant l'attention de l'auditeur.</p> <p>Me2 : évaluations sur Ce1, Ce2, Ce3 Mode : jeu de rôle. Echange avec un public (constitué des autres candidats) dans le cadre d'une table ronde. Durée : temps de préparation (1 heure) temps de présentation (15 mn). Modalités d'évaluation : le, la candidat(e) est capable de recentrer la discussion et de contrôler les interruptions en restant positif.</p>	<p>Le, la candidat (e) montre ses compétences et capacités.</p> <p>Me1 : Cr1 : à adopter le bon volume sonore dans la communication. Cr2 : à faire preuve d'aisance et de calme. Cr3 : à utiliser un timbre de voix adapté à son public.</p> <p>Me2 Cr1 : à se présenter en s'appuyant sur son corps et sur sa gestuelle avec une voix bien posée et claire, parfaitement audible.</p> <p>Cr2 : à adopter une communication ouverte et fluide.</p> <p>Cr3 : à adopter l'écoute active en donnant de l'espace aux autres participants pour s'exprimer. A maintenir une communication positive malgré des imprévus situationnels.</p>
--	---	--	--	---

Rédacteur :		Approbateur :	
Philippe Segond		Cathy Attard	
RÉVISIONS			
Date	Nature de la révision		Version
29/06/20			